



Martigné, le 4 juin 2020

Objet : Assouplissement supplémentaire des conditions de visite dans les EHPAD

Mesdames, Messieurs,

Dans son « Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS (établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux) et unités de soins de longue durée » du 1/06/2020, le ministère de la santé précise l'assouplissement des conditions de visite.

Sont désormais autorisées :

- Les visites de plus de deux personnes à la fois, lorsque la visite n'est pas faite en chambre. En effet, vous pourrez être plus nombreux à rencontrer votre proche lors des visites dans l'espace prévu à cet effet ;
- Les visites en chambre de deux personnes à la fois maximum **en cas de maladie aiguë grave, fin de vie, troubles cognitifs importants.**
- Les visites de mineurs, à la condition que ces derniers puissent porter un masque.

Il n'est pas possible de faire entrer les familles dans l'établissement sauf dans des cas précis et selon des modalités strictes.

Ces dernières semaines, les visites avaient progressivement repris. Des créneaux de visite sont proposés tous les jours du lundi au vendredi. Pour l'instant, il ne nous a pas été possible d'organiser des visites le week-end. C'est pourquoi je regrette ne pas pouvoir donner une réponse favorable aux familles souhaitant rendre visite à leur proche dimanche prochain. En effet, l'organisation de visites le week-end nécessiterait la mobilisation de personnels supplémentaires. Or, malgré de nouveaux recrutements, nous n'avons aucune disponibilité.

Nous regrettons ces contraintes, mais nous mettons tout en œuvre pour renforcer et diversifier le dispositif de visites déjà mis en place.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Birgit BLANCHET

Directrice